

Occupation des essences forestières du karthala en espace et en volume du bois

Information

Auteurs :

Chamsia Ibrahim^{1*}
Andilyat Mohamed¹
Anwar Maeva²

¹ Laboratoire Biodiversité et
Ecosystème Herbier des Comores,
Faculté des Sciences et
Techniques, Université des
Comores

² Laboratoire de Géomatique
(LG-HKM), Herbier des Comores,
Faculté des Sciences et
Techniques, Université des
Comores

*chamsiaibrahim@yahoo.fr

Mots-clés (Keywords) :

- (1) Biodiversité
- (2) Surface terrière
- (3) Biovolume
- (4) Restauration écologique

Résumé (Abstract)

Aux Comores, les forêts du Parc National Karthala constituent des réservoirs de biodiversité et fournissent des services écosystémiques vitaux. Cependant, elles subissent des pressions anthropiques, notamment le prélèvement de bois, l'agriculture et le pâturage, compromettant leur structure et leur régénération. Cette étude vise à analyser l'occupation des essences forestières en surface et en volume du bois afin d'orienter des stratégies de restauration écologique et de gestion durable.

L'inventaire a été conduit sur huit sites : trois à l'ouest (Nvouni, Boboni, Chongodouda), deux au nord (Bahani, Hantsogoma), un à l'est (Djikundzi) et deux au sud (Ntsinimoipanga, Nkurani). Les relevés combinent des indices de diversité (Shannon, Simpson, Pielou) et des mesures dendrométriques pour calculer la surface terrière (G) et le biovolume (V) des ligneux natifs.

Au total, 108 espèces ont été recensées. La diversité reste relativement faible pour une forêt humide, malgré une richesse de 47 espèces à Nvouni. Les indices de Shannon (2,07–3,43) et l'équitabilité de Pielou (0,71–0,92) révèlent des peuplements fragmentés et perturbés. Les familles dominantes (Buddlejaceae, Myrtaceae, Cyatheaceae) témoignent d'une dégradation avancée et d'un envahissement par des espèces opportunistes.

Les résultats montrent de fortes disparités, avec une surface terrière variant de 6 à 36 m²/ha et un biovolume de 17 à 482 m³/ha, indiquant la rareté des gros bois et des difficultés de régénération naturelle. Aucun site n'échappe à ces pressions. Il est recommandé d'instaurer un protocole d'accord entre les populations riveraines et l'agence des aires protégées pour freiner la dégradation et soutenir la restauration écologique.